

ORDRE DE L'ÉTOILE

ou

ORDRE DES CHEVALIERS DE NOTRE-DAME DE L'ÉTOILE.

(VERS 1022.)

L'époque de la création de cet ordre n'est pas certaine. Les uns veulent qu'elle soit due au roi Robert II le Pieux, les autres au roi Jean II le Bon. Peut-être ce dernier ne fit-il que renouveler & modifier l'ordre qui existait avant lui.

Cette différence de plus de trois siècles dans le temps de l'institution n'est pas le seul point qui sépare les auteurs. Il en est qui attribuent la fondation de l'ordre de l'Étoile au comte souverain Landi de Nevers, qui l'aurait établi le 8 septembre de l'an 1022.

Quoi qu'il en soit, le nombre des chevaliers, qui avait primitivement été fixé à cinq cents, s'accrut dans des proportions tout à fait exorbitantes. Le roi Jean lui-même fut le premier à prodiguer cet ordre; Charles VII en fit autant; il tomba dès lors dans le discrédit, & Charles VIII le supprima quand sa place était déjà prise par l'ordre de Saint-Michel, que Louis XI avait institué.

Les chevaliers de Notre-Dame de l'Étoile s'engageaient à défendre la religion catholique, à protéger les veuves & les orphelins, & à dire chaque jour un chapelet de cinq dizaines d'*Ave* & de *Pater*, avec d'autres prières pour le roi. Ils portaient un collier d'or à trois chaînes entrelacées de roses émaillées alternativement de blanc & de rouge; au bout de la chaîne pendait une étoile d'or à cinq rayons.

La devise de l'ordre était : *Monstrant regibus astra viam*. Le roi Jean la fit graver sur une médaille qui représentait une étoile surmontée d'une couronne. Une autre médaille, frappée à la même époque, représentait un ange dans un nuage, portant une étoile au-dessus de laquelle étaient trois

couronnes qui
disait : Amb
gram.

Un jour, le
Adalard, rever
pèlerinage qui
Comme il trav
fut assailli par
pèl qui le men
endroit même
cruce, & en
l'hôpital d'Aub
Dumery, hos
des secours lo
L'évêque d
hospitalliers la
pape Alexan
Clement IV
des rois d'Ar
l'Éthiopie, les
Les cheval

(1) Chaire d
chant au pèl

couronnes qui désignaient la Foi, l'Espérance & la Charité. La légende disait : *Ambulate, dum lucem habetis*. L'exergue portait : *Cæsaris astrum*.

ORDRE HOSPITALIER D'AUBRAC

ou

D'ALBRAC.

(VERS 1031.)

Un jour, le vicomte de Flandre, Alard, Allard, Adelard, ou enfin Adalard, revenait, par le chemin qu'on appelait la *Voie Française*, d'un pèlerinage qu'il avait fait à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice. Comme il traversait la partie la plus sauvage des monts d'Aubrac (1), il fut assailli par une bande de brigands. Ne sachant comment échapper au péril qui le menaçait, il fit vœu, si Dieu avait pitié de lui, de fonder en cet endroit même un hôpital destiné à recevoir les pèlerins. Son vœu fut exaucé, & en 1031, selon les uns, en 1120 seulement selon les autres, l'hôpital d'Aubrac fut fondé. Il appartenait au genre de ceux qu'on appelait *Domeries*, hospices où le voyageur était toujours sûr de trouver un gîte & des secours lorsqu'il était égaré.

L'évêque de Rodez approuva la fondation en 1162, & donna aux hospitaliers la règle de Saint-Augustin. Cette règle fut confirmée par les papes Alexandre III, Lucius III, Innocent III, Honorius III, Innocent IV, Clément IV & Nicolas IV. On trouve parmi les bienfaiteurs de l'œuvre des rois d'Aragon les sires d'Armagnac, de Canillac, de Roquelaure, d'Estaing, les comtes de Toulouse, de Comminges, etc.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis les templiers intri-

(1) Chaîne de montagnes située dans l'Aveyron, rameau du mont Lozère, se rattachant au système alpin.